

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT SEPT JUIN

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire 20-270619

Mutation parcelles AC 561 et 562 sises à la rue DUREAU (ex terrain PEDRE-lotissement LAFOSSÉ) / Confirmation de la vente au profit Monsieur NARASSAMY Eric ou de toute société substituée dans laquelle il sera l'associé principal

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 21 JUIN et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

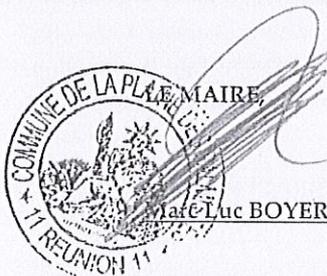
Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.



L'an deux mille dix-neuf le VINGT SEPT à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale -

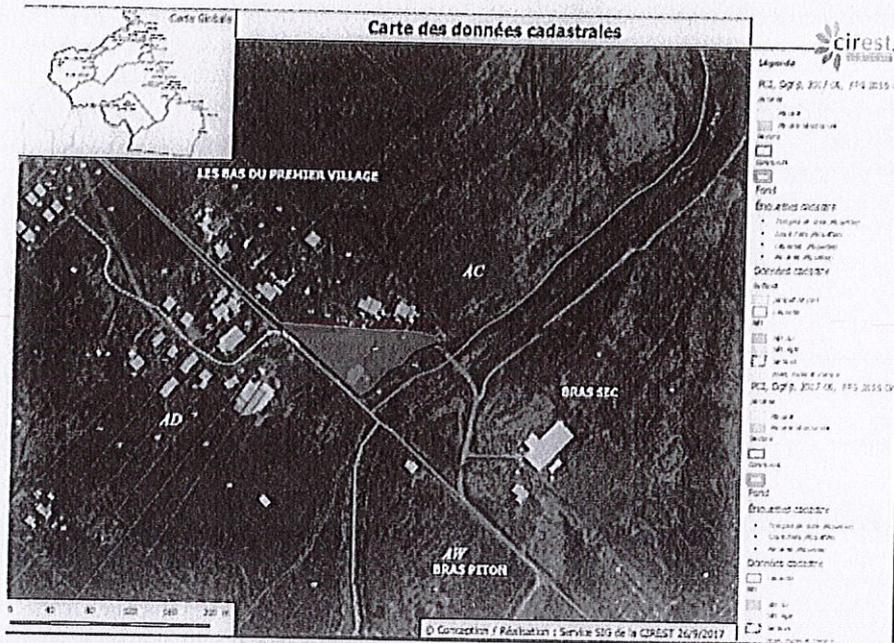
PROCURATION(S) : Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint -- Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM20-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Affaire 20-270619

Mutation parcelles AC 561 et 562 sises à la rue DUREAU (ex terrain PEDRE-lotissement LAFOSSE) /
Confirmation de la vente au profit Monsieur NARASSAMY Eric ou de toute société substituée dans laquelle il
sera l'associé principal

Pour rappel, le Conseil Municipal avait validé la cession des parcelles AC 561 et 562 à Monsieur NARASSAMY Eric en date du 14 décembre 2017, DCM N° 23-141217. Par courrier en date du 29 mai 2019, ce dernier nous demande de subroger à l'acquisition desdits terrains au profit de la SCI familiale.



Terrain AC 498 divisé en plusieurs lots et dont sont issues les parcelles AC 561 et 562

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter que l'acquéreur se fasse subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou Société Civile Immobilière (SCI). Les autres conditions restent inchangées. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

APPROUVE la cession des parcelles référencées AC 561, surface de 554 m² et AC 562, surface de 524 m², hors frais notariaux qui resteront à la charge de l'acquéreur, au prix de 58 860 € pour l'une et 55 710 € pour l'autre.
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.
(Pièces-jointes : Courrier de Monsieur NARASSAMY VIRAMA Charles ÉRIC - Copie affaire n°236141217)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Monsieur Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM20-270619-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

COURRIER ARRIVÉ LE
 29 MAI 2019
 COMMUNE DE LA PLAINE DES
 PALMISTES - SERVICE COURRIER

MR NARASSAMY VIRAMA Charles Eric

11, Rue Melvil Commins

97438 SAINTE-MARIE

GSM : 0692 02 92 04

Ste-Marie, le 28 Mai 2019.

A
 Monsieur Le MAIRE de la
 PLAINE DES PALMISTES
 HOTEL DE VILLE
 230, Rue de la République
 97431 PLAINE DES
 PALMISTES

Dossier suivi par :

Bernadette WELMANT

Objet : Achat parcelles

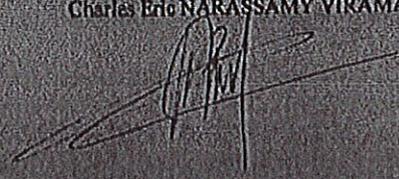
AC N°561-562

Monsieur Le MAIRE,

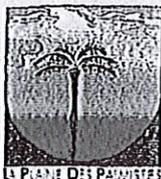
Concernant l'acquisition des parcelles AC N°561-562 situées à la rue Dureau à la Plaine des Palmistes, et ayant l'intention de créer une SCI familiale, je vous prie, Mr Le MAIRE, à cet effet, de bien vouloir insérer une clause de substitution lors de la rédaction du compromis de vente.

Avec mes sincères remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur Le MAIRE, l'expression de mes salutations distinguées et respectueuses.

Charles Eric NARASSAMY VIRAMA



Accuse de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM20-270319-DE
 Date de rétransmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°23-141217 : Mutation foncière au lieu-dit Bassin la Fosse / Vente parcelles communales constructibles cadastrées AC 561 et 562 sises à la rue DUREAU

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-SEPT

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 décembre 2017 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 19

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à quinze heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

Procuration (s) : 01

Absent (s) : 09

Total des votes : 20

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFFE conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

ABSENT(S) : Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIÑ conseiller municipal - Méliissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint.

LE MAIRE

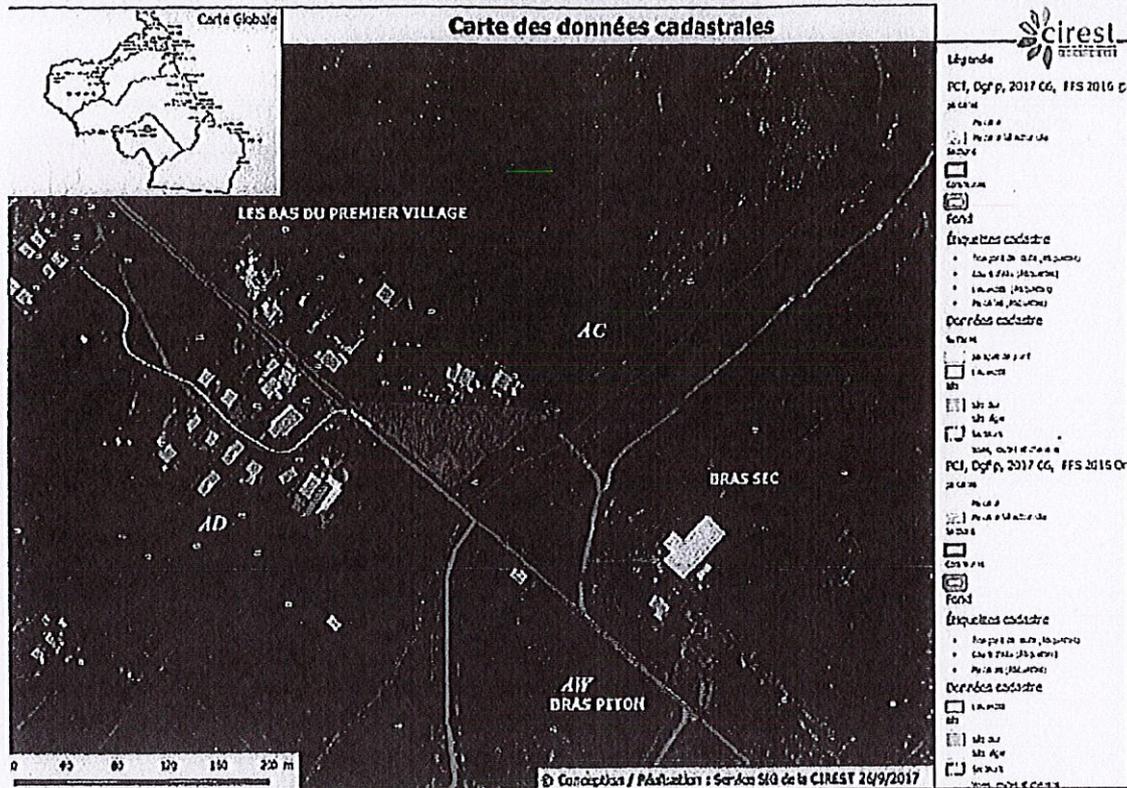
Marc Luc BOYER

Accuse de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM20-270619-
DE 974-219740065-20190627-DCM20-270619-
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Affaire n° 28-141217 :

Mutation foncière au lieu-dit Bassin la Fosse / Vente parcelles communales constructibles cadastrées AC 561 et 562 sises à la rue DUREAU

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014, la Commune avait validé la vente des parcelles AD 498 (lots D et E) à Madame ROUGEMONT Florence. La rédaction de cette délibération renfermait une erreur matérielle et il fallait lire AC 498 plutôt que AD 498.



Terrain AC 498 divisé en plusieurs lots et dont les parcelles AC 561 et 562 sont issues

Par courrier en date du 9 juillet 2016, Madame ROUGEMONT a informé qu'elle renonçait à son projet.

En date du 03 août 2017, Monsieur NARASSAMY Eric a manifesté son souhait de faire l'acquisition des parcelles situées à la rue DUREAU, référencées AC 561 pour une surface de 554 m² au prix de 49 900 € et AC 562 pour une surface de 524 m² au prix de 47 200 € sur la base d'une estimation des domaines datant de plus d'un an et donc devenue caduque.

Ainsi, une actualisation a été demandée et il se trouve que les domaines ont révisé à la hausse les prix de cession : 65 400 € pour la parcelle AC 561 et 61 900 € pour la parcelle AC 562. Vu les négociations engagées avec le futur acquéreur, il est proposé au Conseil Municipal de lui consentir une remise de 10%, comme le permet l'estimation des domaines.

Monsieur NARASSAMY a accepté les nouvelles conditions de prix : estimation des domaines moins dix pourcent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 18 décembre 2014, de procéder à la vente des parcelles référencées AC 561 à 58 860 € et AC 562 à 55710 € à Monsieur NARASSAMY Eric hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Acusé de réception en préfecture
974-AC-006-008-2017-1214-DCN24-14217-
DE-974-219740065-20190627-DCM20-270619-
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception en préfecture : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

- ABROGE la délibération N° 22-181214 du 08 décembre 2014,
- VALIDE la cession des terrains de 554 m² référencé AC 561 et de 524 m² référencé AC 562, aux conditions susnommées,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces Jointes : Avis du domaine - Lettre de Monsieur NARASSAMY Eric en date du 02 août 2017- Plan de bornage et de division - Avis du domaine vente amiable - DCM n°22-181214)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM20-270619-
DE 974-219740065-20190627-DCM20-270619-
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception en préfecture : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019